le trombone

Le billet d'humeur de vos élus C.G.T AXA des Fontaines

« DU POGNON DE DINGUE » pour les actionnaires !

Les profits du groupe AXA progressent : plus de 6 milliards en 2017. Beaucoup s'attendaient à une augmentation de l'intéressement/participation. Au contraire le montant a baissé jusqu'à plusieurs centaines d'euros !

- En réunion des délégués du personnel, **la direction nous a répondu que 60 alternants sont présents sur le site (partie AXA France).** La période des diplômes est en cours, dans l'attente des résultats. Nous demandons que nos collègues qui le souhaitent soient recrutés en CDI. **Dans de nombreux services nous ne sommes pas assez nombreux face à la charge de travail.**

CHSCT du 21 juin 2018 :

Pour le ménage sur l'immeuble, le prestataire va changer. Nos collègues vont tous être repris. Le prestataire changerait pour l'accueil, le courrier et la manutention également.
Modifications : il n'y aura plus de poubelles individuelles. Un espace de tri sélectif pour 30 personnes avec 3 bacs et un destructeur de papier seront installés. Le ménage sera fait entre 6h du matin et 9h du matin. Ceci va sûrement avoir un impact sur la vie de nos collègues de travail du ménage.

Economies : le recyclage des feuilles de papier nécessite un traitement. Avec les destructeurs de papier c'est toujours cela d'économiser ? Une question en suspens : la direction revend t - elle le papier ?

Par ailleurs, un projet de réfection des halls et des salles Lucerne et Lausanne a été présenté ainsi que du mur du palier des escaliers menant à la cafeteria.

***Déménagements* :** le service corporels importants graves et accompagnement va être transféré du 4ème étage au 1er, 8 salariés de Direct Assurance se joindraient à eux. La santé individuelle serait regroupée sur une partie du 1er étage. Des armoires hautes sont supprimées et d'après la direction seraient compensées par des meubles bas en nombre. **Mais à la vue des plans, pas sûr du tout que cela soit équivalent ! Et en plus les équipes semblent bien serrées.**
Une salle de réunion accessible à tous disparaît et une nouvelle plus petite dans la zone sécurisée apparaît mais n'est plus accessible à tous. L'avis du CHSCT n'a pas été rendu car des modifications ont été demandées. Le prochain CHSCT aura lieu le 17 juillet (en plein milieu des congés).

Parking : une installation de nouvelles caméras pour lire les plaques d'immatriculation des motos et une étude est en cours pour la mise en place d'une ouverture automatique de la porte en sortie avec lecture de la plaque d'immatriculation.

Restauration : A partir du 1er juillet, si vous prenez un deuxième pain à 0,37 cts TTC! D'après la direction, le pain représenterait 50% des déchets du restaurant.

Direction Santé Prévoyance (collectives) :

La direction reconnait avoir sous-estimé les flux. Deux postes sont toujours à pourvoir. Suite au CE Collectives de juin 2018, **6 recrutements en CDI sont prévus dans les services clients et In Force. La direction ne nous a toujours pas indiqué précisément sur quels services. Nous demandons que les salariés en alternance ou intérimaires qui travaillent dans ces services et qui le souhaitent puissent être embauchés en CDI à cette occasion.**

Renfort : un CDD est prévu à partir de juillet et trois CDD sont en cours de recrutement.

L'accord TAR de 2014 reconduit :

Un avenant au TAR (Transition Activité Retraite) vient d'être signé sur AXA France. Cet accord se décline en une partie temps partiel et une partie dispense totale d'activité. La CGT était signataire de l'accord de 2014 et a donc signé cet avenant qui reconduit l'accord dans son intégralité. **ATTENTION**… L'accord national interprofessionnel AGIRC ARRCO signé en 2015 par la CFDT, CGC et la CFTC programme dès 2019 pour les salariés nés à partir de 1957 une décote de 10% sur 3 ans des retraites complémentaires si le salarié décide de faire valider ses droits à retraite dès que les conditions sont requises (âge et trimestres), ce qui est le cas de l'accord TAR**. Il est choquant qu'après une vie de travail, nous ayons encore droit à une décote !** En faisant une année de plus, cette décote aurait pu être évitée. Durant la négociation de l'avenant TAR, la CGT a donc demandé que le salarié puisse choisir de partir soit à l'âge d'obtention des droits pour bénéficier de la retraite au taux plein, soit repousser son départ d'une année, ce qui lui permettait d'éviter cette pénalité… **Refus de la direction. Et il serait normal qu'à un départ corresponde une embauche !**

Pour contacter la section CGT des Fontaines : cgtaxalesfontaines@free.fr
Tél : 09.80.39.25.65
Local CGT : 3ème étage Vincennes Permanence tous les jeudis de 10h à 12h.

La section syndicale CGT des Fontaines anime une permanence

Tous les jeudis de 10h à 12h dans son local situé au 3ème Vincennes.

N'hésitez pas à venir échanger avec nous autour d'un café.

La CGT Axa des Fontaines

Marc AMAROUCHE	58.87.92
Bruno BIGOT	58.97.92
Jasmine D'AGUANNO-CLOUP	58.50.32
Béatrice DUBOIS	58.50.38
Véronique HUNAUT	58.95.55
Jean François VILAIN	jean-francois.vilain93@orange.fr
Maguy VILLET	58.89.67